

VILLE DE BOUXWILLER

67330

03/2017

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2017

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers ex fonction : 27 Présents : 20 Procurations : 5

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^{ème} Adjoint
- * M. MICHEL Patrick, Maire-Délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MEISS Alain, Maire-Délégué de RIEDHEIM
- * M. FATH Stéphane
- * Mme GUNTHER Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Louisa
- * M. MEYER Marc
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine, procuration à Mme HAMM Danielle
- * Mme GATAUX Nathalie, procuration à Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme MEHL Elodie,
- * Mme ÖZDEMIR Fatma, procuration à M. HEINTZ Marc
- * M. SUTTER Mathieu, procuration à M. TOUSSAINT Daniel
- * Mme REIXEL Anny, procuration à M. MICHEL Patrick

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

- * M. FRITSCH Daniel

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Joëlle Gunther est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 7 février 2017

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2017. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

1) Dossier N° 006 : Bâti 6, rue des Cygnes à Bouxwiller

* Section : 3

* Parcelle : 63

* Superficie totale : 1,13 are

* Prix de vente : 150 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 007 : Bâti 6, rue du Fbg St Georges à Bouxwiller

* Section : 12

* Parcelle : 40

* Superficie totale : 3,77 ares

* Prix de vente : 189 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 008 : Bâti 19, Clos des Seigneurs à Bouxwiller

* Section : 12

* Parcelle : 93A - 93B

* Superficie totale : 7,05 ares

* Prix de vente : 160 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 009 : Non bâti Lotissement "Le Clos du Tilleul" à Bouxwiller

* Section : 11

* Parcelle : 85/199

* Superficie totale : 4,09 ares

* Prix de vente : 47 035 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0010 : Non bâti Lotissement "Le Clos du Tilleul" à Bouxwiller

* Section : 11

* Parcelle : 85/203

* Superficie totale : 6,02 ares

* Prix de vente : 63 570 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Comptes administratifs 2016

Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2016.

Les résultats s'établissent comme suit :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016			
Eléments	Budget total	Réalisations	Restes à réaliser
GESTION GENERALE			
Section d'investissement			
Dépenses	2 919 980,00	1 619 629,30	1 037 700,00
Recettes	2 919 980,00	1 741 726,84	632 800,00
Déficit		122 097,54	-404 900,00
Section de fonctionnement			
Dépenses	4 309 820,00	3 527 036,10	
Recettes	4 309 820,00	4 392 539,88	
Excédent		865 503,78	<i>Résultat après RAR</i>
EXCEDENT GLOBAL		987 601,32	582 701,32
SERVICE DE L'EAU			
Section d'investissement			
Dépenses	284 600,00	270 206,98	155 195,00
Recettes	284 600,00	170 764,40	0,00
Déficit		-99 442,58	-155 195,00
Section de fonctionnement			
Dépenses	131 430,00	92 363,61	
Recettes	131 430,00	156 902,83	
Excédent		64 539,22	<i>Résultat après RAR</i>
DEFICIT GLOBAL		-34 903,36	-190 098,36
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT			
Section d'investissement			
Dépenses	455 380,00	64 480,76	195 000,00
Recettes	455 380,00	305 151,66	7 782,00
Excédent		240 670,90	-187 218,00
Section de fonctionnement			
Dépenses	487 800,00	166 182,46	
Recettes	487 800,00	607 372,02	
Excédent		441 189,56	<i>Résultat après RAR</i>
EXCEDENT GLOBAL		681 860,46	494 642,46

LOTISSEMENT LES COTEAUX			
Section d'investissement			
Dépenses	358 877,86	358 877,86	
Recettes	358 877,86	179 438,93	
Déficit		179 438,93	
Section de fonctionnement			
Dépenses	179 438,93	179 438,93	
Recettes	179 438,93	179 438,93	
Solde		0,00	
DEFICIT GLOBAL		-179 438,93	-179 438,93
ZONE INDUSTRIELLE EST			
Section d'investissement			
Dépenses	160 569,12	158 569,12	
Recettes	160 569,12	79 284,56	
Déficit		-74 684,56	
Section de fonctionnement			
Dépenses	178 584,56	79 284,56	
Recettes	178 584,56	79 284,56	
Solde		0,00	
DEFICIT GLOBAL		-79 284,56	-79 284,56
LOTISSEMENT RESIDENCE LE BASTBERG IMBSHEIM			
Section d'investissement			
Dépenses	0,00	0,00	
Recettes	0,00	0,00	
Solde		0,00	
Section de fonctionnement			
Dépenses	101 295,18	101 286,84	
Recettes	101 295,18	101 286,84	
Excédent		0,00	
EXCEDENT GLOBAL		0,00	0,00
RESULTAT EXCEDENT GLOBAL		1 375 834,93	<i>Résultat après RAR :</i> 628 521,93

Monsieur le Maire quitte la salle et le Conseil Municipal, présidé par Marc Heintz, 1^{er} Adjoint, approuve successivement et à l'unanimité, les comptes administratifs 2016 des 6 services.

Point 5 : Comptes de gestion 2016

Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal les comptes de gestion de la Gestion Générale, du Service de l'Assainissement, du Service de l'Eau, du Lotissement les Coteaux, de la Zone Industrielle Est, du Lotissement Résidence le Bastberg à Imbsheim, qui retracent la comptabilité du trésorier relative à l'exercice budgétaire 2016.

Il informe les conseillers municipaux que les résultats des comptes de gestion concordent exactement avec ceux des comptes administratifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2016.

Point 6 : Affectation de résultats

Après approbation des comptes administratifs, le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats de certains budgets, selon la réglementation en vigueur.

A. Budget Principal

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 865 503,78 € et un excédent d'investissement de 122 097,54 €.

Après prise en compte des restes à réaliser d'un montant de - 404 900 €, sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 282 802,46 € à la résorption du déficit d'investissement du Service Général :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	289 498,00
B. Résultats antérieurs reportés	576 005,78
C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	865 503,78

Investissement

D. Solde d'exécution de la section d'investissement	122 097,54
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-404 900,00
F. Besoin de financement F = D + E	-282 802,46

AFFECTATION (de C)

G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)	282 802,46
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	582 701,32

B. Budget du service de l'eau

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 64 539,22 € et un déficit d'investissement de 99 442,58 €.

Après prise en compte des restes à réaliser d'un montant de -155 195 €, sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 64 538,22 € à la résorption partielle du déficit d'investissement du Service de l'eau :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	64 539,22
B. Résultats antérieurs reportés	0,00
C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	64 539,22

Investissement

D. Solde d'exécution de la section d'investissement	-99 442,58
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-155 195,00
F. Besoin de financement F = D + E	-254 637,58

AFFECTATION (de C)

G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)	64 539,22
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	0,00

C. Budget du service de l'assainissement

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 441 189,56 € et un excédent d'investissement de 240 670,90 €.

Après prise en compte des restes à réaliser d'un montant de -187 218 € le résultat d'investissement 2016 reste excédentaire à 53 452,90 €. Le Conseil Municipal prend acte du report de l'excédent de fonctionnement 2016 de 441 189,56 €, au budget de fonctionnement 2017.

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	199 455,28
B. Résultats antérieurs reportés	241 734,28
C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	441 189,56

Investissement

D. Solde d'exécution de la section d'investissement	240 670,90
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-187 218,00
F. Besoin de financement F = D + E	53 452,90

AFFECTATION (de C)

G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)	0,00
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	441 189,56

Point 7 : Indemnités des élus

Le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 modifie les indices de la Fonction Publique et réforme les grilles de rémunération des fonctionnaires, à compter du 1^{er} janvier 2017. En particulier, il en modifie l'indice terminal, sur lequel sont calculées les indemnités des élus des collectivités territoriales.

Comme la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 (confirmée par celle du 3 mars 2016) spécifiait que les indemnités de nos élus sont déterminées par un pourcentage de l'indice brut 1015, qui est remplacé depuis le 1^{er} janvier 2017 par l'indice brut 1022 (valeur de l'indice terminal), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2017, les indemnités du Maire, des Maires-Délégués et des Adjoints comme suit :

Maire : 55% de l'indice terminal en vigueur + 10%

Adjoints : 22% de l'indice terminal en vigueur + 10%

Maire-Délégué d'Imbsheim : 31% de l'indice terminal en vigueur + 10%

Maire-Délégué de Griesbach-le-Bastberg : 17% de l'indice terminal en vigueur + 10%

Maire-Délégué de Riedheim : 17% de l'indice terminal en vigueur + 10%

Point 8 : Débat d'Orientations Budgétaires

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget (pour les communes de plus de 3 500 habitants), Daniel Toussaint, Adjoint au Maire chargé des finances, soumet aux conseillers les orientations envisagées par la municipalité pour le budget primitif de l'exercice 2017.

Il présente notamment les grandes lignes des budgets annexes, de l'eau, de l'assainissement ainsi que la gestion générale, en ce qui concerne les opérations en cours pour lesquelles des engagements ont été pris.

Après avoir débattu des équipements et travaux nouveaux à prévoir, ainsi que des priorités à définir et de leur financement, le Conseil Municipal prend acte de ces orientations budgétaires.

Point 9 : Installation de visiophones dans les écoles

Marc Meyer, dirigeant d'une entreprise, quitte la salle pour ce point, n'assiste pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires, il est proposé d'installer des dispositifs de surveillance des entrées dans les cinq écoles communales.

Le budget prévisionnel de cette opération s'établit comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	€ HT
Installation d'un visiophone à l'Ecole Elémentaire Marguerite Thiébold	2 105,57 €
Installation d'un visiophone à l'Ecole Maternelle de Bouxwiller	2 100,12 €
Installation d'un visiophone à l'Ecole Maternelle d'Imbsheim	2 066,62 €
Installation d'un visiophone à l'Ecole de Riedheim	1 181,67 €
Installation d'un visiophone à l'Ecole de Griesbach le Bastberg	1 210,07 €
Total dépenses	8 664,05 €

Recettes	€ HT
Ville de Bouxwiller 60%	5 198,43 €
FSIL - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics 40%	3 465,62 €
Total recettes	8 664,05 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de ce projet
- valide son plan de financement
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération et à signer toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

Point 10 : Remise aux normes du stade de football de Bouxwiller

En raison de l'augmentation du nombre de jeunes footballeurs licenciés au sein de l'association KOMETTRIB, le terrain annexe de Bouxwiller doit à nouveau être utilisé pour l'organisation de rencontres. Cela nécessite divers travaux de remise en état de la pelouse, de sécurisation des buts et d'installation d'un grillage pare-ballons.

Le budget prévisionnel de cette opération s'établit comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	€ HT
Mise aux normes des buts A11	720,00 €
Réparation d'un but A7	885,00 €
Remplacement des filets des 6 buts	410,00 €
Installation d'un grillage pare-ballons	21 896,50 €
Réhabilitation du terrain	10 380,00 €
Remise en état de l'éclairage du terrain	48 388,00 €
Total dépenses	82 679,50 €

Recettes		€ HT
Ville de Bouxwiller	20%	16 535.90 €
DETR - Priorité III	80%	66 143.60 €
Total recettes		82 679,50 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de ce projet
- valide son plan de financement
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération et à signer toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

Point 11 : Acquisition d'un véhicule au GNV

Afin de remplacer un ancien véhicule des services techniques et dans une démarche écologique, il est proposé d'acheter un fourgon fonctionnant au gaz naturel de ville (GNV).

Le budget prévisionnel de cette opération s'établit comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	€ HT
Achat d'un véhicule GNV pour les Ateliers Municipaux	23 313 €
Total dépenses	23 313 €

Recettes		€ HT
Ville de Bouxwiller	20%	4 663 €
DETR - Transition écologique - Priorité VI	80%	18 650 €
Total recettes		23 313 €

Par 24 voix pour et une contre (Marc Riehl), le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de ce projet
- valide son plan de financement
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération et à signer toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

Point 12 : Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'Eglise d'Imbsheim

L'agenda d'accessibilité programmée prévoit pour l'année 2017 l'aménagement d'une rampe d'accès et le marquage PMR de l'accès à l'église d'Imbsheim.

Le budget prévisionnel de cette opération s'établit comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	€ HT
Aménagement d'une rampe pour personnes à mobilité réduite	10 190 €
Mise aux normes de l'escalier depuis la rue de l'Ecole	5 800 €
Total dépenses	15 990 €

Recettes		€ HT
Ville de Bouxwiller	20%	3 198 €
DETR - Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite - Priorité I	40%	6 396 €
FSIL - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	40%	6 396 €
Total recettes		15 990 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de ce projet
- valide son plan de financement
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération et à signer toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

Point 13 : Travaux au stade de football d'Imbsheim

La mise en place d'un auvent sur la terrasse longeant la Salle Polyvalente est proposée afin de protéger les spectateurs des intempéries.

Le budget prévisionnel de cette opération s'établit comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	€ HT
Mise en place d'un auvent pour la protection des spectateurs	12 397,15 €
Zinguerie auvent	1 832,00 €
Maîtrise d'œuvre	1 700,00 €
Total dépenses	15 929,15 €

Recettes	€ HT
Ville de Bouxwiller 20%	3 186,15 €
DETR - Priorité III 80%	12 743 €
Total recettes	15 929,15 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de ce projet
- valide son plan de financement
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération et à signer toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

Point 14 : Isolation extérieure et ravalement de l'école maternelle d'Imbsheim

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 15 : Convention de mise à disposition du Centre Culturel au Conseil Départemental

Le Conseil Départemental prévoit d'importants travaux de rénovation du restaurant scolaire, à effectuer au 1^{er} semestre 2018. Pendant la durée de ces travaux, la Ville pourrait mettre les locaux du Centre Culturel à disposition des services du Département pour assurer la restauration des élèves et des personnels.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le Président du Conseil Départemental une convention définissant les modalités de mise à disposition du Centre Culturel, pour la période des travaux prévus de janvier à juillet 2018.

Point 16 : Subvention Mathématiques sans frontières

L'association organisatrice du concours « Mathématiques sans frontières » sollicite la Ville pour une subvention lui permettant de primer les classes et les élèves qui y participent, comme le lycée Adrien-Zeller de Bouxwiller.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le versement d'une subvention de 100 € visant à soutenir cette action.

Vu,
Le secrétaire de séance,

